

COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 19 septembre 2018

Les autorités sanitaires françaises ont confirmé le jeudi 13 septembre la présence de deux cas de peste porcine africaine (PPA) en Belgique, à ETALLE, à quelques kilomètres de la frontière française et des départements de la Meuse, des Ardennes, de la Meurthe et Moselle, et de notre département, la Moselle. Ces cas auront de graves conséquences pour les éleveurs de porcs, mais également pour la chasse.

Notre département n'est pas, **pour le moment**, concerné par des mesures de restriction de chasse, mais la proximité avec le territoire où vient d'être détectée la maladie, nous impose impérativement la plus grande réactivité et vigilance. Les départements des Ardennes, de la Meuse et de la Meurthe et Moselle sont déjà sous le joug d'arrêtés préfectoraux ordonnant la suspension de la chasse sur un périmètre défini.

Aussi, je vous incite vivement à mettre en place dès que possible et sans aucune restriction des actions de chasse aux sangliers sur vos territoires.

Parallèlement, vous devez surveiller et signaler au plus vite toute mortalité suspecte d'animaux auprès de nos services ou de ceux de l'ONCFS. Afin d'éviter toute contamination, le déplacement de l'animal est à proscrire. Des mesures de biosécurité seront rapidement définies par les instances sanitaires.

Je vous rappelle toutefois que la peste porcine africaine est une maladie strictement animale qui ne touche que les suidés (porcs et sangliers) chez lesquels elle entraîne de fortes mortalités. Elle ne présente aucun danger pour l'homme. La venaison peut être consommée sans autres recommandations que celles déjà connues (test trichine par exemple).

Néanmoins, cette maladie constitue une menace majeure pour les élevages de porcs français, car il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette affection.

Conscient de l'enjeu que représente cette situation pour toute la filière porcine, mais aussi pour nos chasses, je vous réitère ma demande d'organiser sans plus tarder des actions de chasse aux sangliers, la réduction des populations de sangliers est encore plus nécessaire aujourd'hui. C'est, en effet, un moyen d'enrayer la propagation de cette maladie.

C'est dans ces moments de crise majeure que nous, chasseurs, affirmerons notre rôle de gestionnaires des territoires en acteurs responsables et exemplaires.

Si la situation devait évoluer, nous ne manquerons pas de vous en tenir informés immédiatement.

Comptant sur votre engagement et sur votre rôle de sentinelle sanitaire,

Recevez mes salutations en St Hubert.

Le Président de la FDC 57
Pierre LANG